

« Enjeux entrepreneuriaux de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire »

Workshop UCLy-CRESO / AEH

les 11 décembre 2014 et 5 février 2015, de 18h00 à 20h30

**en partenariat avec l'ESDES, Sciences Po Grenoble,
la CRESS et l'URSCOOP Rhône-Alpes**

Le vote de la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) en juillet 2014 est l'aboutissement d'une large mobilisation du secteur et d'un travail patient de concertation avec les acteurs et les territoires lancés en amont du travail législatif.

Le Centre de Recherche sur l'entrepreneuriat social (CRESO) de l'UCLy et les Ateliers de l'entrepreneuriat humaniste (AEH) proposent de revisiter **les enjeux entrepreneuriaux** du texte définitif en croisant apports des chercheurs et des acteurs de terrain.

Les contributions académiques des professeurs **Danièle Demoustier** (IEP Grenoble), **Louis-Daniel Muka Tshibende** (UCLy- Faculté de droit), **Patrick Gilormini** (UCLy - ESDES) situeront les enjeux économiques, politiques et sociaux et les conditions d'éligibilité des entreprises à la nouvelle loi.

La CRESS et les divers acteurs de l'ESS mettront en perspective les apports de la nouvelle législation pour leurs entreprises, leurs structures et leurs territoires : une entreprise d'insertion, une entreprise de pointe appartenant à l'ESS, une entreprise reprise par les salariés, une coopérative d'activité et d'emploi (CAE), un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE)

Ce workshop « **Enjeux entrepreneuriaux de la loi ESS** » est proposé sur deux soirées articulées autour d'apports recherche et de tables rondes – débat d'acteurs :

- **Jeudi 11 décembre 2014** « Loi ESS : quels enjeux et changements pour les entrepreneurs ? »
- **Jeudi 5 février 2014** « Loi ESS : quels défis pour la gouvernance sociale et solidaire ? »

Lieu et horaires : UCLy, 23 place Carnot, Lyon 2ème, de **18 h00 – 20 h 30**

Salle A006

Ce temps de travail collaboratif est ouvert à tous et proposé par le réseau CRESO- AEH comme espace de débat et de contribution à une meilleure appropriation des innovations législatives.

Enjeux entrepreneuriaux de la loi ESS - Programme -

Workshop 1 - Jeudi 11 décembre 2014 :

« Loi ESS : quels enjeux et changements pour les entrepreneurs ? »

- 18 h 00 Accueil et présentation de la démarche CRESO-AEH par Dominique Coatanéa, Directrice du CRESO et Nathalie Brabant, Déléguée Générale des AEH
- 18 h 10 Danièle Demoustier : *Contexte - « De l'évolution du secteur de l'économie sociale et solidaire aux principaux apports de la loi ESS du 31 juillet 2014 »*
- 18h 40 « *Enjeux et changements liés à la loi ESS* », table ronde Recherche/ terrain animée par Patrick Gilormini et Jean-Marc Leculier :
 - Une entreprise reprise par les salariés sous une forme juridique de l'ESS
 - Patrick Gilormini : Questionnements autour des enjeux managériaux introduits par la loi ESS
 - Louis Daniel Muka Tshibende : *La reprise de l'entreprise par les salariés, facilitée par la loi ESS ?*
- 19h 30 Echanges et débat avec les participants
- 20h 15 Danièle Demoustier : conclusion et perspectives

Workshop 2 : Jeudi 5 février 2014 :

« Loi ESS : quels défis pour la gouvernance sociale et solidaire ? »

- 18 h 00 Accueil et rappel de la démarche J-M Leculier
- 18 h 10 « *Enjeux et changements liés à la loi ESS* », table ronde animée par P. Gilormini et Jean-Marc Leculier, avec des témoignages :
 - Entreprise d'insertion
 - Coopérative d'activité économique
 - Entreprise modifiant ses statuts pour devenir ESS
 - PTCE
- 19h 00 « *Les défis de la gouvernance sociale et solidaire : aspects concrets* », table ronde table ronde Recherche/ terrain :
 - Julien Lois de la CRESS : *Quelle gouvernance territoriale de l'ESS en Rhône Alpes ?*
 - Louis- Daniel Muka- Tshibende : *Aspects juridiques de la gouvernance d'après la loi ESS*
 - Patrick Gilormini : *Nouveaux instruments financiers de l'ESS : Dans quelle mesure l'appel à l'épargne entraîne-t-il de nouvelles pratiques de gouvernance ?*
- 19 h 40 Echanges-débats avec les participants, avec la participation de Danièle Demoustier
- 20 h 15 Conclusion par Julien Lois et Jean-Marc Leculier